

I- PIECES A FOURNIR POUR ETABLIR UNE ATTESTATION D'IMMATRICULATION

1- Artiste Chanteur

- Photocopie attestation ou carte BURIDA ;
- CD sticker ;
- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité ;
- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture.

2- Artiste Musicien / Danseur

- Photocopie Contrat d'engagement légalisé ;
- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité ;
- Un récépissé d'affiliation à une Association pour les danseurs ;
- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture.

3- Manager d'Artistes

- Photocopie Contrat de Management légalisé à la Mairie ;
- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité ;
- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture ;
- CV + Photocopie Carte Professionnelle.

4- Producteur

- Photocopie attestation ou carte BURIDA ;
- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité ;
- CV + un Registre de Commerce ;
- Attestation Fiscale.
-

5- Artistes Plasticiens- Sculpteurs- Peintres / Cinéma

- Photocopie attestation ou carte BURIDA
- Coupure de presse ou une œuvre (audiovisuelle pour Cinéma) ;
- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité ;
- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture ;
- CV + Photo d'ateliers.

6- Ecrivain

- Photocopie attestation ou carte BURIDA + CV
- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité ;
- Photocopie Carte Association des écrivains ;

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture.

7- Mode et stylisme

- un récépissé d'affiliation à une Association ;
- une (1) pièce d'identité ; ou passeport.
- CV + un (1) CD de présentation des œuvres (photographies) ;
- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture.

8- Association- ONG- Groupe Artistique

a- Pour l'Association- l'ONG- et le Groupe Artistique

- Photocopie Récépissé du Ministère de l'Intérieur ;
- Photocopie du Statut et Règlement de l'Association, ONG ou du Groupe Artistique ;
- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité du Responsable ;
- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture
- CV du Responsable ;
- La liste des membres en annexe avec leur signature.

b- Les membres de l'Association- l'ONG- et le Groupe Artistique

- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité du Responsable ;
- Photocopie de l'Immatriculation de la compagnie ;
- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture.

9- Entreprise Culturelle privé

- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité ;
- CV + Présentation de la Structure ;
- Registre de Commerce ;
- Compte Contribuable.

II- PIECES A FOURNIR POUR ETABLIR UNE AUTORISATION DE SORTIE

- Photocopie de l'Attestation d'Immatriculation ;
- Photocopie passeport, CNI, ou Attestation d'identité ;
- La lettre d'invitation ;
- Attestation billet ;
- Réservation hôtel ou attestation d'accueil ;
- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Francophonie.